

TELUS Averti^{MD}

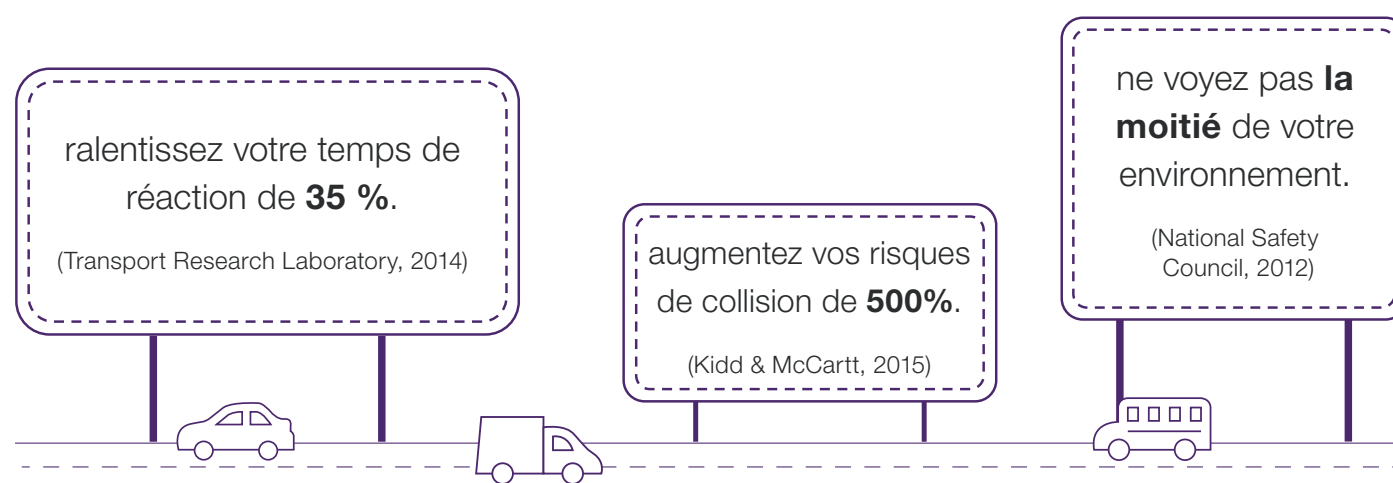
contre les distractions au volant



Pas crucial. Pas la peine de courir le risque pour un appel ou texto.

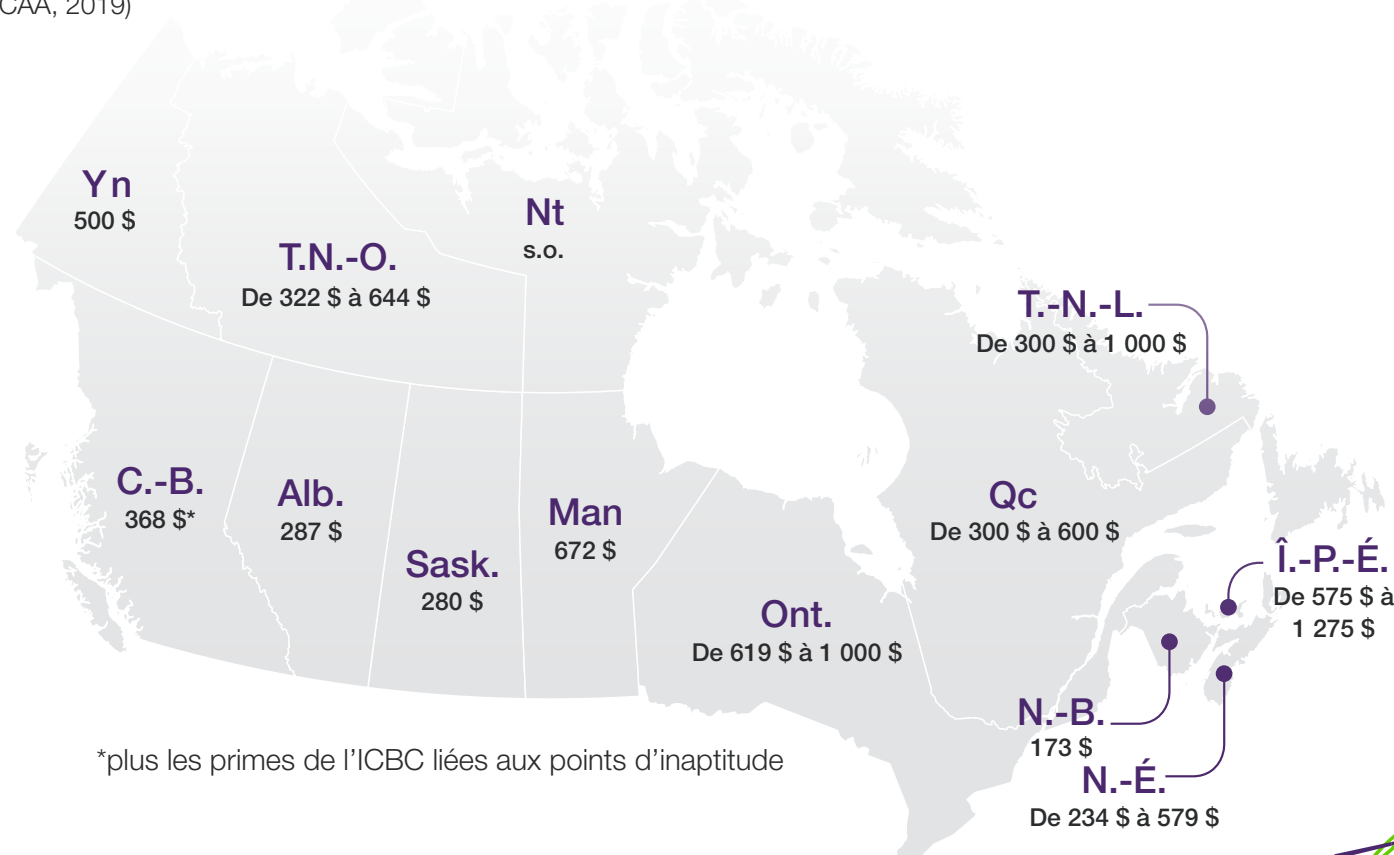
Cet « appel important » ou ce « court texto » pourrait vous coûter bien plus que vous le pensez, y compris votre vie et celle des autres. Toujours pas convaincu?

Lorsque vous êtes distrait au volant, vous :



De plus, c'est **illégal dans presque tout le Canada** et puni sévèrement : jusqu'à cinq points d'inaptitude selon la province.

(CAA, 2019)



Rendez les routes plus sûres en suivant ces simples consignes :



Activez le mode silencieux ou éteignez votre appareil jusqu'à votre destination.



Rangez votre appareil dans le coffre à gants pour éviter d'y penser ou d'y jeter un œil.



Demandez au passager de s'occuper des appels et des textos.



Prévoyez le coup en consultant vos messages et en programmant votre GPS avant de prendre le volant.



Rangez-vous de façon sécuritaire si ça ne peut attendre.



Un téléphone en mode haut-parleur, dans vos mains ou sur vos cuisses, **demeure une distraction au volant**. Il en va de même pour les GPS, les montres intelligentes, les livres, la nourriture, les boissons, les cigarettes, le maquillage, la radio et bien d'autres encore. L'utilisation du mode mains libres peut aussi être une source de distraction.

Ne risquez pas une vie pour un appel ou un texto.

Gardez les mains sur le volant, les yeux sur la route, et dites aux autres de faire de même s'ils conduisent en étant distraits.

Pour en savoir plus sur la sécurité dans le monde numérique, visitez telus.com/averti

Présenté par TELUS Averti^{MD}, avec le soutien de l'ACCP et de l'ICBC.

